

BTSA aménagements paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA
PERIGUEUX
Marie-Ange BOYER
06.80.02.92.70
marie-ange.boyer@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Avoir entre 16 et 29 ans révolus A partir de 15 ans pour les sortants de 3ème Pas d'âge limite pour les personnes en situation de handicap L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. Toutefois possibilité de débiter un cycle de formation en apprentissage dans la limite d'une durée de 6 mois.

Prérequis pédagogiques :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4.

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Ce BTSA forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier

Contenu et modalités d'organisation

En plus des enseignements généraux (français, documentation, langue vivante, éducation socioculturelle, EPS, mathématiques, informatique), la formation comporte des enseignements professionnels Sciences économiques, sociales et de gestion : acteurs de la filière, mode de gestion des aménagements paysagers, notions juridiques, commerciales et économiques liées à l'élaboration d'un projet d'aménagement : passation de marché, contrat, devis (3h30 hebdomadaires) Biologie - Ecologie - Agronomie : identification des végétaux, biologie végétale, sol et climat, culture des végétaux, critères de choix des plantes (2h30 hebdomadaires) Agroéquipements : choix du matériel, maintenance (1h hebdomadaire) Aménagements paysagers : lecture de paysage, relevés de terrain, diagnostic de site, processus d'élaboration d'un projet, techniques liées à l'étude préalable à un aménagement (étude d'impact, urbanisme, topographie, plans...), réalisation de documents techniques, conduite de travaux de création (construction, plantation) et d'entretiens paysagers, planification de chantiers, gestion d'équipes (8h30 hebdomadaires) Certains thèmes sont abordés dans le cadre de cours pluridisciplinaires. La formation comprend aussi un module d'initiative locale (MIL) dont le contenu est proposé par l'équipe pédagogique.

Commentaires sur la durée hebdomadaire
possibilité de validation d'acquis académique .

Parcours de formation personnalisable ?

Parcours personnalisé suivant le résultat aux tests de positionnement ou

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

La durée hebdomadaire est de 35 h en entreprise et en centre

Validation(s) Visée(s)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre pour une année en certificat de spécialisation (CS) ou préparer une autre spécialité de BTSA. Il existe également des licences professionnelles accessibles après un BTSA

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00168650	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX		Non éligible	Contrat app Contrat pro
00220997	du 01/09/2021 au 30/06/2023	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX		Non éligible	Contrat app Contrat pro

00268387	du 01/09/2022 au 31/08/2024	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX	Non éligible	 
00336514	du 01/09/2023 au 31/08/2025	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX	Non éligible	
00336513	du 01/09/2023 au 31/08/2025	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX	Non éligible	
00414632	du 01/09/2024 au 31/08/2026	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX	Non éligible	
00414633	du 01/09/2024 au 31/08/2026	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA PERIGUEUX	Non éligible	
00522377	du 01/09/2025 au 31/08/2027	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA BERGERAC	Non éligible	
00522900	du 01/09/2025 au 31/08/2027	Monbazillac (24)	EPLEFPA PERIGORD - LEGTPA BERGERAC	Non éligible	